



SAPH

Rapport

Annuel 1998

Groupe
OCTIDE





S O M M A I R E

● Conseil d'Administration et Direction Générale ■ 1

● Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte ■ 5

● Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée ■ 7

a) Le message du Président

b) Fiche signalétique et chiffres clés

c) Rapport de Gestion

● Tableaux comparatifs - Résultat - Bilan Financement ■ 11

● Rapports des Commissaires aux Comptes ■ 13

● Textes de Résolutions ■ 15

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 Madame Béatrice AMOAKON	Président Directeur Général
2 ETAT IVOIRIEN (Représentant Permanent : M. GUETAT Ehouman Noël)	Administrateur
3 M. François BAKOU	Administrateur
4 OCTIDE FINANCE SA (Représentant Permanent : M. Pacôme MONDON)	Administrateur
5 BINGER FINANCE SA (Représentant Permanent : M. Laurent BASQUE)	Administrateur
6 COMMONWEALTH DEVELOPMENT CORPORATION (Représentant Permanent : M. Abou KONE)	Administrateur
7 M. Tiémoko COULIBALY	Administrateur
8 M. Jean-Michel MOULOD	Administrateur
9 M. Yves ROLAND	Administrateur
10 M. Pierre WOLF	Administrateur
11 Madame Yolande YAMOOUSSO	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

● Mazars & Guérard	01 B.P. 3989 Abidjan 01
● Coopers & Lybrand	01 B.P. 1361 Abidjan 01

DIRECTION GENERALE

- Madame Béatrice AMOAKON	Président Directeur Général
- Monsieur Banga AMOIKON	Directeur Général Adjoint, chargé de l'Administration et des Finances
- Monsieur Jérôme GNAGNE	Directeur Général Adjoint, chargé de la Production



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 1999

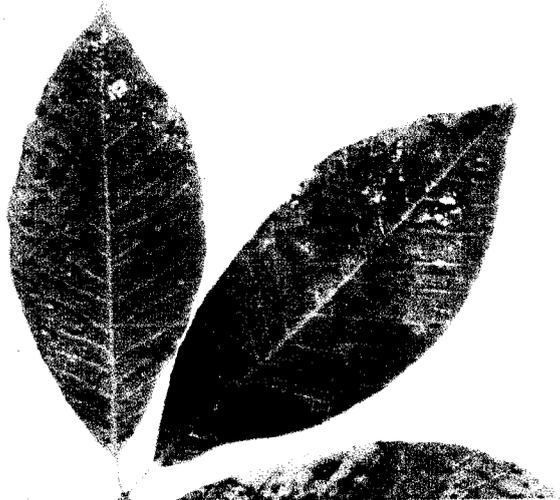
ORDRE DU JOUR

I - A TITRE ORDINAIRE

- Lecture des rapports du Conseil et des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
- Approbation des conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et quitus aux Commissaires aux Comptes.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement du mandat de trois Administrateurs.
- Nomination de deux Commissaires aux Comptes Suppléants.
- Fixation du montant des jetons de présence du Conseil d'Administration.

II - A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Mise en harmonie des statuts avec l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 1999

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et à nos statuts à l'effet de délibérer :

- d'une part,

A titre Ordinaire, sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 1998 et soumettre à votre approbation les comptes, bilan et tableaux financiers des ressources et emplois arrêtés au 31 décembre 1998.

- d'autre part,

A titre Extraordinaire, sur la mise en harmonie des statuts avec l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique du Traité de l'OHADA.

Au terme de l'exercice 1998, la SAPH achève son programme d'investissements industriels, entamé au lendemain de la privatisation, par la réalisation de l'usine de Yacolidabouo.

Cet outil moderne, d'une capacité de production de 9.000 tonnes par an, est exclusivement orienté vers la production du grade 10 qui reste le principal produit demandé sur le Marché International.

Par cette réalisation majeure dans un pôle de développement de l'hévéaculture à fort potentiel en Côte d'Ivoire, la SAPH consolide sa place de leader dans la filière.

Dans un contexte où le Gouvernement Ivoirien vient d'autoriser l'exportation des fonds de tasse, la poursuite du programme de replantations garantit l'autonomie d'approvisionnement de nos usines en matières premières.

1998 a été une année de profonds bouleversements de la filière hévéicole au niveau mondial face au constat d'un mécanisme de régulation des cours de l'INRO inopérant.

L'exploitation au cours de l'exercice 1998 a été fortement marquée à la SAPH par la baisse des cours du caoutchouc naturel sur le Marché International.

Cette situation n'a pas eu de conséquence sur le niveau de production de l'exercice 1998 qui ressort à 45.400 tonnes contre 43.630 tonnes en 1997 (sur 12 mois).

Cependant, elle a affecté le chiffre d'affaires qui s'établit en 1998 à 19.771 millions de FCFA contre 26.384 millions de FCFA en 1997 (sur 12 mois) pour un résultat net bénéficiaire passant de 4.252 millions de FCFA en 1997 sur 15 mois (2.701 millions de FCFA sur 12 mois) à 424 millions de FCFA au titre de l'exercice 1998.

Chers Actionnaires, l'événement majeur subséquent à la date de clôture de l'exercice social 1998 est la prise de contrôle de notre société par la SIFCA du Groupe SIFCOM, acteur de premier plan dans le paysage économique ivoirien. Cela traduit la confiance des investisseurs avertis dans l'avenir et le potentiel à générer des résultats de notre société.

Les conditions internes sont réunies pour garantir la rentabilité durable de votre placement dans la perspective d'une remontée des cours mondiaux du caoutchouc naturel.

Nous vous remercions pour votre soutien et pour votre foi en l'avenir de notre société.



LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

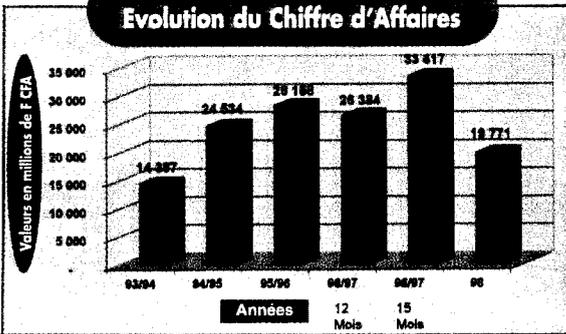
Béatrice AMOAKON

RAISON SOCIALE	Société Africaine de Plantations d'Hévéas
DATE DE CREATION	29 Décembre 1956
SUPERFICIE PLANTEE	18 397 hectares
SUPERFICIE EN SAIGNEE	14 956 hectares
FORME JURIDIQUE	Société Anonyme, inscrite à la Cote Officielle de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan
CAPITAL SOCIAL	16 149 003 600 F.CFA divisé en 4 167 485 actions de 3.875 F.CFA de nominal
REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	
● Groupe OCTIDE	72,70 %
● Grand public (+ de 5 000 porteurs)	11,43 %
● État de Côte d'Ivoire	8,55 %
● Bailleurs de Fonds (CFD, CDC, DEG)	7,32 %
TOTAL	100 %
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	Siège - Toupah - Ousrou - Bongo - Rapides-Grah Gagnoa - Yacolidabouo
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1998	4.338 employés
ADRESSE	Immeuble " Les Hévéas " - 14, boulevard Carde ABIDJAN - PLATEAU 01 B.P. 1322 - ABIDJAN 01 Site.World Wide Web : http://www/globeaccess.net / Saph / bienvenu.htm Email. Saphci @ globeaccess.net Téléphone : (225) 21 18 91 - 22 23 14 - 22 00 38 Télécopie : (225) 21 18 54 - 21 07 04 - 22 18 67 - 21 23 22



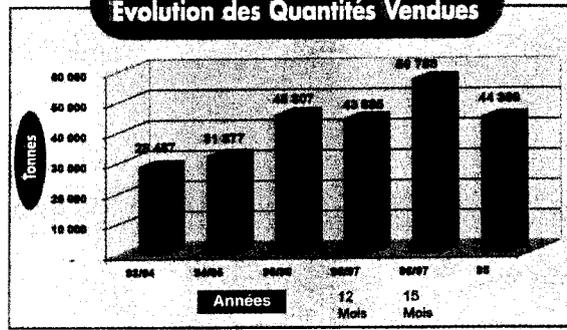
CHIFFRES CLES

Evolution du Chiffre d'Affaires

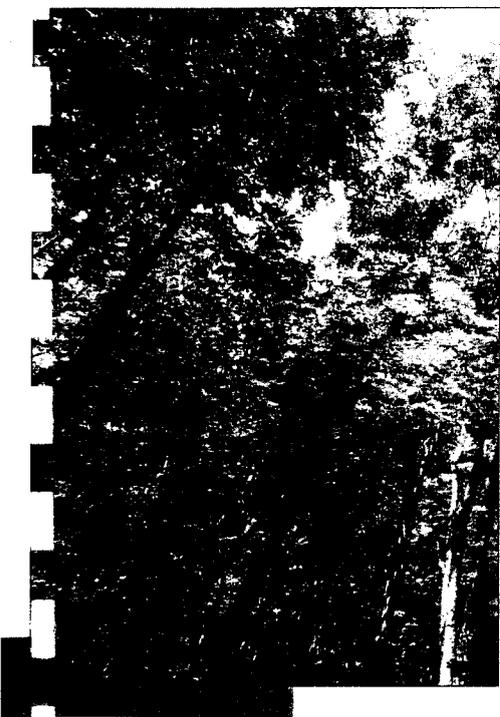
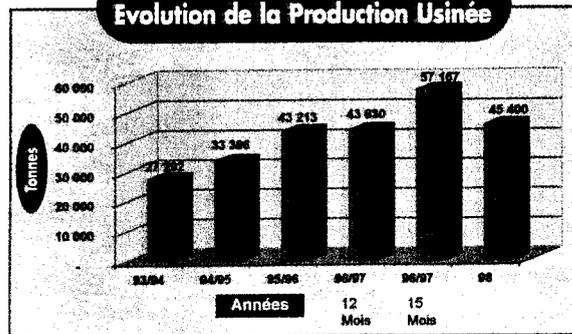


Un chiffre d'affaires dont la progression est sensible aux évolutions du cours international du caoutchouc naturel.

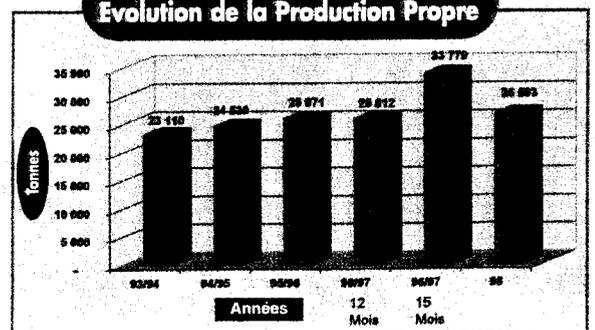
Evolution des Quantités Vendues



Evolution de la Production Usinée

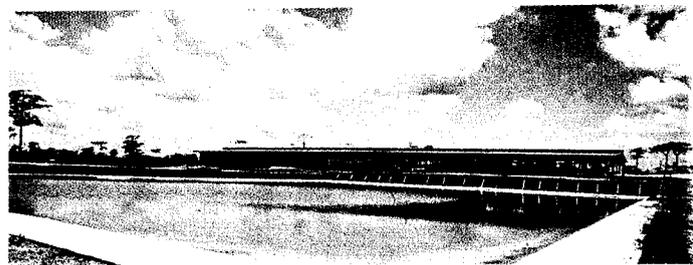


Evolution de la Production Propre

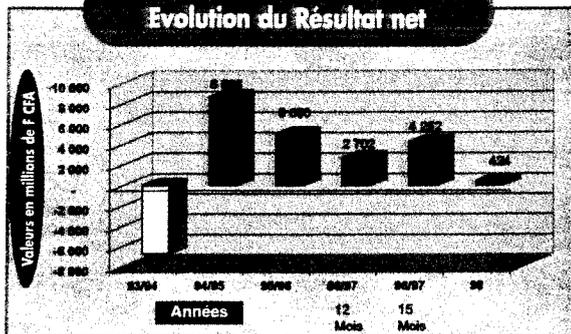


CHIFFRES CLES

SAPH



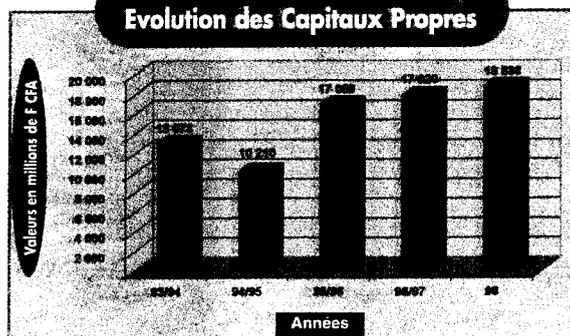
Evolution du Résultat net



Une rentabilité qui a permis :

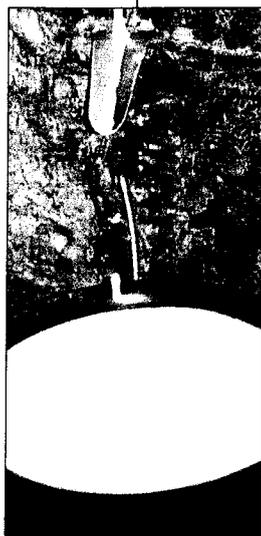
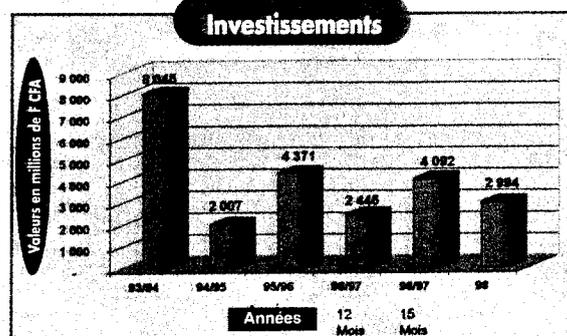
- la récapitalisation de la SAPH avec la restauration des fonds propres en progression constante

Evolution des Capitaux Propres

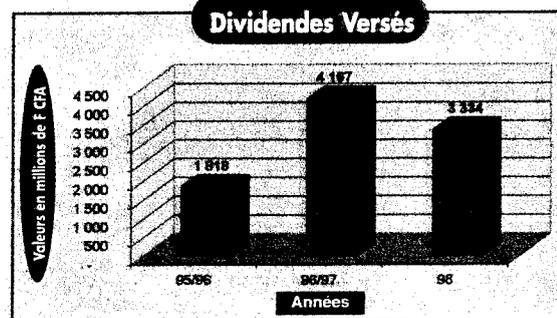


- la réalisation de 17 milliards F.CFA d'investissements cumulés pour réhabiliter l'outil industriel et le verger

Investissements

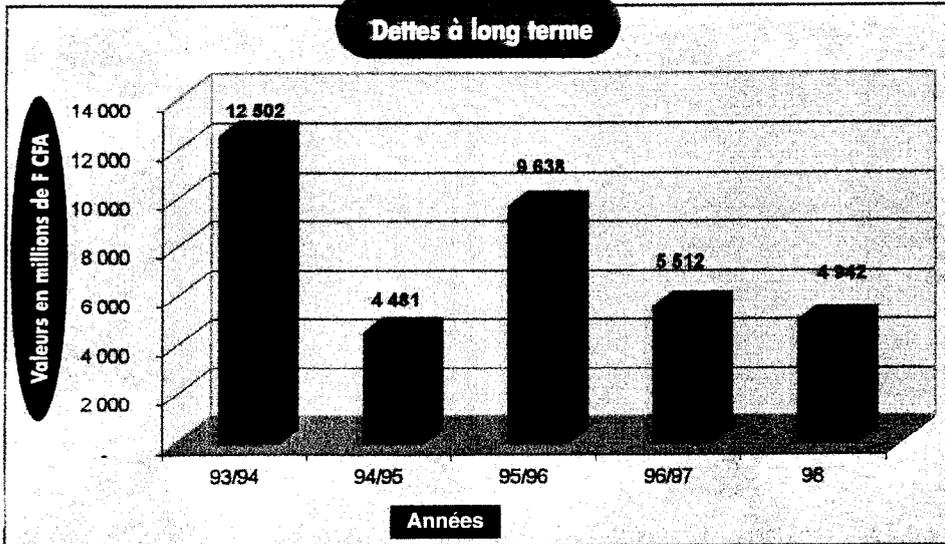


Dividendes Versés



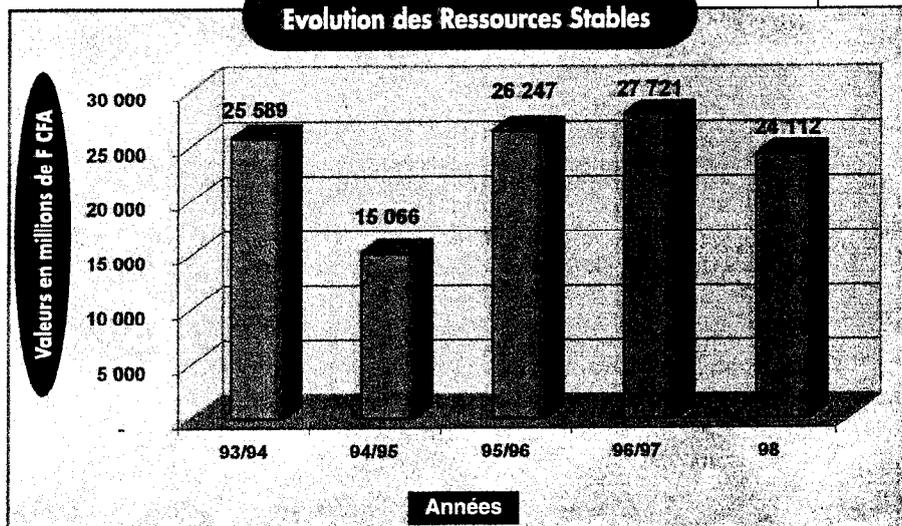
- la rémunération des actionnaires

Dettes à long terme



Le ratio endettement net / fonds propres s'est très fortement amélioré passant de 96% en 1994 à 26% en 1998.

Evolution des Ressources Stables



L'accélération du rythme de remboursement de la dette à long terme explique la baisse des capitaux stables.



RAPPORT DE GESTION

A - CONTEXTE GÉNÉRAL

● Au plan international

1998 enregistre la troisième année consécutive de baisse du cours international du caoutchouc. Cette situation est essentiellement imputable à la crise monétaire en Asie.

● Au plan interne

Au plan interne, l'activité a été fortement pénalisée en 1998 par la situation difficile de trésorerie, faisant supporter le poids du besoin de financement par les ressources cycliques.

Les associations des planteurs ont remis en cause la répartition proportionnelle du prix de vente de référence proposée par le BNETD à l'issue de son étude. Le gouvernement s'oriente vers l'autorisation d'exporter les fonds de tasse conformément au souhait des planteurs.

- En décembre 1998, un accord de prêt à moyen terme portant sur 2 milliards de FCFA a été signé entre la SAPH et la BOAD.

B - ACTIVITÉ

● Production propre et achats de caoutchouc extérieur

- La production de caoutchouc issue des plantations de la SAPH s'établit à 26.593 tonnes en 1998 contre 25.812 tonnes en 1997 (12 mois), soit une hausse de + 3 % par rapport à 1997.

- Les achats de caoutchouc extérieur s'établissent à 19.120 tonnes en 1998 contre 20.351 tonnes en 1997 (12 mois), soit une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'environnement de collecte du caoutchouc des planteurs villageois a été fortement perturbé par la baisse du prix d'achat du caoutchouc.

● Production usinée

La production usinée en 1998 ressort à 45.400 tonnes contre 43.984 tonnes en 1997 sur 12 mois, soit une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

● Ventes et chiffre d'affaires

La production vendue au 31 décembre 1998 est de 44.366 tonnes contre 43.885 tonnes en 1997 (12 mois).

Il résulte du tonnage vendu un chiffre d'affaires au 31 décembre 1998 de 19.771 millions de FCFA contre 26.384 millions de FCFA en 1997 (12 mois), malgré le maintien du volume des ventes.

La baisse de 25 % du chiffre d'affaires s'explique par l'effondrement du cours international du caoutchouc naturel en 1998.

● Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation hors amortissement et frais financiers s'établissent à 15.616 millions de FCFA contre 18.096 millions de FCFA en 1997 (12 mois).

Les dotations aux amortissements au 31 décembre 1998 s'élèvent à 2.149 millions de FCFA contre 2.221 millions de FCFA en 1997 (12 mois).

Les charges financières ressortent à 861 millions de FCFA contre 1.067 millions de FCFA en 12 mois de l'exercice 1997.

La baisse de l'encours de la dette à long terme explique la baisse des frais financiers.

● Service de la dette

Le solde de la dette à long et moyen terme au 31 décembre 1998 s'établit à 4.942 millions de FCFA.

Le service de la dette en capital et en intérêts en 1998 s'élève à 949 millions de FCFA.

● Résultat net

Le résultat net, après déduction de l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial de 246 millions de FCFA au titre de l'exercice 1998, ressort à 424 millions de FCFA contre 4.252 millions de FCFA au titre de l'exercice 1997 de 15 mois.

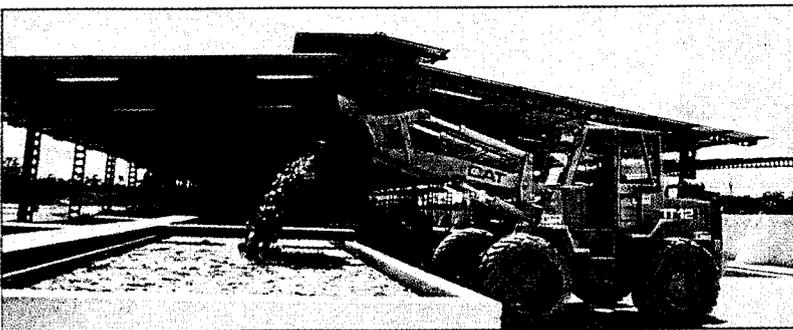


TABLEAU COMPARATIF DES BILANS 97 ET 98

ACTIF	1998	1997	1997	VARIATION	%
	12 mois (1)	12 mois (2)	15 mois (3)	(4)=(1)-(2)	(4)/(2)
FRAIS D'ETABLISSEMENT	564 911 071	853 297 892	804 374 231	- 288 386 821	- 33,80%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 546 022	59 857 203	49 576 811	40 688 819	7,82%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 950 647 054	27 777 420 832	28 933 455 576	2 173 226 222	67,98%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	229 712 168	207 685 551	207 702 301	22 026 617	10,61%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30 845 816 315	28 898 261 478	29 995 108 919	1 947 554 837	6,74%
STOCKS	3 688 809 139	3 942 403 746	4 182 575 037	- 253 594 607	- 6,43%
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	8 902 943 781	13 312 764 678	10 065 419 867	- 4 409 820 897	- 33,12%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 591 752 920	17 255 168 424	14 247 994 904	- 4 663 415 504	- 27,03%
TRESORERIE - ACTIF	357 973 912	1 106 058 734	181 112 395	- 748 084 822	- 67,64%
TOTAL TRESORERIE - ACTIF	357 973 912	1 106 058 734	181 112 395	- 748 084 822	- 67,64%
ECART DE CONVERSION - ACTIF	81 973 861			81 973 861	-
TOTAL ACTIF	43 877 517 008	47 259 488 636	44 424 216 218	- 3 381 971 628	- 7,16%

PASSIF	1998	1997	1997	VARIATION	%
	12 mois (1)	12 mois (2)	15 mois (3)	(4)=(1)-(2)	(4)/(2)
CAPITAL SOCIAL	16 149 003 600	16 149 003 600	16 149 003 600	-	-
PRIMES ET RESERVES	2 688 965 383	1 770 891 349	1 770 891 349	918 074 034	51,84%
RESULTAT NET	424 479 833	2 701 961 779	4 252 062 034	- 2 277 481 946	- 84,29%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 262 448 816	20 621 856 728	22 171 956 983	- 1 359 407 912	- 6,59%
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	4 800 238 695	6 212 116 095	5 370 460 495	- 1 411 877 400	- 22,73%
PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES	49 701 869	140 463 881	178 166 004	- 90 762 012	- 64,62%
TOTAL DETTES FINANCIERES	4 849 940 564	6 352 579 976	5 548 626 499	- 1 502 639 412	- 23,65%
TOTAL RESSOURCES STABLES	24 112 389 380	26 974 436 704	27 720 583 482	- 2 862 047 324	- 10,61%
PASSIF CIRCULANT	10 520 928 144	12 755 462 639	7 960 502 171	- 2 234 534 495	- 17,52%
TOTAL TRESORERIE-PASSIF	9 241 065 727	7 529 589 293	8 743 130 565	1 711 476 434	22,73%
ECART DE CONVERSION-PASSIF	3 133 757			3 133 751	-
TOTAL PASSIF	43 877 517 008	47 259 488 636	44 424 216 218	- 3 381 971 628	- 7,16%

Les états financiers de l'exercice 1997 sont retraités conformément au plan comptable SYSCOA pour permettre leur comparaison avec ceux de l'exercice 1998

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES 97 ET 98

	1998 12 mois (1)	1997 12 mois (2)	1997 15 mois (3)	VARIATION (4)=(1)-(2)	% (4)/(2)
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES	4 729 688 198	8 194 615 120	10 062 346 288	- 3 464 926 922	- 42,28%
VARIATION DE STOCKS	720 732 194	- 140 519 642	- 254 094 883	861 251 836	- 612,90%
AUTRES ACHATS	3 607 269 558	4 082 363 104	5 132 734 815	- 475 093 546	- 11,64%
VARIATION DE STOCKS	77 512 853	32 749 814	6 806 686	- 110 262 667	- 336,68%
TRANSPORTS	1 783 380 090	1 155 189 433	1 719 945 028	628 190 657	54,38%
SERVICES EXTERIEURS	2 156 979 290	2 215 400 530	3 096 047 298	- 58 421 240	- 2,64%
IMPOTS ET TAXES	259 657 761	189 017 268	255 012 803	70 640 493	37,37%
AUTRES CHARGES	274 514 688	200 058 442	597 101 446	74 456 246	37,22%
CHARGES DE PERSONNEL	5 897 038 773	5 777 149 368	6 822 850 792	119 889 405	2,08%
DOTAT. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 149 295 974	2 221 277 884	2 589 595 592	- 71 981 910	- 3,24%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	21 501 043 673	23 927 301 321	30 028 345 865	- 2 426 257 648	- 10,14%
CHARGES FINANCIERES	861 366 917	1 066 512 552	1 506 538 848	- 205 145 635	- 19,24%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	861 366 917	1 066 512 552	1 506 538 848	- 205 145 635	- 19,24%
TOTAL DES CHARGES ACTIVITES ORDINAIRES	22 362 410 590	24 993 813 873	31 534 884 713	- 2 631 403 283	- 10,53%
CHARGES H.A.O.	13 783 008	-	-	13 783 008	-
TOTAL CHARGES H.A.O.	13 783 008	-	-	13 783 008	-
IMPOTS SUR LE RESULTAT	246 237 074	1 355 587 708	2 123 039 535	- 1 109 350 634	- 81,84%
TOTAL IMPOTS SUR LE RESULTAT	246 237 074	1 355 587 708	2 123 039 535	- 1 109 350 634	- 81,84%
TOTAL GENERAL DES CHARGES	22 622 430 672	26 349 401 581	33 657 924 248	- 3 726 970 909	- 14,14%

Les états financiers de l'exercice 1997 sont retraités conformément au plan comptable SYSCOA pour permettre leur comparaison avec ceux de l'exercice 1998

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS 97 ET 98

	1998 12 mois (1)	1997 12 mois (2)	1997 15 mois (3)	VARIATION (4)=(1)-(2)	% (4)/(2)
Ventes de produits fabriqués	19 761 949 610	26 385 992 160	33 418 508 676	- 6 624 042 550	- 25,10%
Travaux, services vendus	564 828 221	260 995 856	510 324 610	303 832 365	116,41%
Production stockée (ou destockage)	143 400 564	- 774 897 111	- 649 230 878	918 297 675	118,51%
Production immobilisée	1 464 837 616	1 072 153 265	1 859 876 368	392 684 351	36,63%
MARGE BRUTE SUR MATIERES	16 484 595 619	18 890 148 692	25 331 227 371	- 2 405 553 073	- 12,73%
PRODUITS ACCESSOIRES	512 904 197	2 064 534 022	2 539 894 276	- 1 551 629 825	- 75,16%
CHIFFRES D'AFFAIRES	20 274 853 807	28 450 526 182	35 958 402 952	- 8 175 672 375	- 28,74%
dont à l'exportation	19 425 882 398	26 226 217 538	33 165 086 194	- 6 800 335 140	- 25,93%
Autres produits	382 464 695	31 223 641	151 323 641	351 241 054	1124,92%
VALEUR AJOUTEE	9 375 675 977	13 111 127 764	17 214 797 212	- 3 735 451 787	- 28,49%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 478 637 204	7 333 978 396	10 391 946 420	- 3 855 341 192	- 52,57%
TRANSFERTS DE CHARGES	21 907 725	11 293 523	15 694 600	10 614 202	93,98%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	22 852 292 628	29 051 295 356	37 846 391 293	- 6 199 002 728	- 21,34%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 351 248 955	5 123 994 035	7 818 045 428	- 3 772 745 080	- 73,63%
PRODUITS FINANCIERS	175 167 877	67 804	63 594 989	175 100 073	258244,46%
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	175 167 877	67 804	63 594 989	175 100 073	258244,46%
RESULTAT FINANCIER	- 686 199 040	- 1 066 444 748	- 1 442 943 859	380 245 708	35,66%
TOTAL PRODUITS ACTIVITES ORDINAIRES	23 027 460 505	29 051 363 160	37 909 986 282	- 6 023 902 655	- 20,74%
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	665 049 916	4 057 549 287	6 375 101 569	- 3 392 499 372	- 83,61%
PRODUITS H.A.O.	19 450 000	-	-	19 450 000	
TOTAL PRODUITS H.A.O.	19 450 000	-	-	19 450 000	
RESULTAT H.A.O.	5 666 992	-	-	5 666 992	
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	23 046 910 505	29 051 363 160	37 909 986 282	- 6 004 452 655	- 20,67%
RESULTAT NET	424 479 833	2 701 961 579	4 252 062 034	- 2 277 481 746	- 84,29%

Les états financiers de l'exercice 1997 sont retraités conformément au plan comptable SYSCOA pour permettre leur comparaison avec ceux de l'exercice 1998

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS COMPARE (TAFIRE)

	1998 12 mois (1)	1997 12 mois (2)	1997 15 mois (3)	VARIATION (4)=(1)-(2)	% (4)/(2)
RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT					
DIVIDENDES	- 3 333 988 000	- 4 167 485 000	- 4 167 485 000	833 497 000	20,00%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBAL	2439 644 680	4 782 775 782	7 059 562 252	- 2 343 131 102	- 48,99%
EMPRUNTS	181 860 658	183 396 223	77 420 478	- 1 535 565	- 0,84%
total ressources nettes de financement	- 712 482 662	798 687 005	2 969 497 730	- 1 511 169 667	- 189,21%
EMPLOIS A FINANCER					
INVESTISSEMENTS	2 994 336 378	2 444 675 987	4 093 755 851	549 660 391	22,48%
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 551 635 393	- 1 363 714 145	593 948 908	- 2 187 921 248	- 160,44%
EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER	- 557 299 015	1 080 961 842	4 687 704 759	- 1 638 260 857	- 151,56%
EMPLOIS H.A.O	- 586 192 460	-	-	- 586 192 460	
EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS	752 082 458	3 061 901 467	3 762 372 675	- 2 309 819 009	- 75,44%
TOTAL EMPLOIS A FINANCER	- 391 409 017	4 142 863 309	8 450 077 434	- 4 534 272 326	- 109,45%
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	- 321 073 645	- 3 344 176 304	- 5 480 579 704	3 023 102 659	90,40%
Variation du fonds de roulement (F.D.R.)	- 4 458 901 498	- 4 707 890 449	- 4 886 630 796	- 248 988 951	5,29%

Les états financiers de l'exercice 1997 sont retraités conformément au plan comptable SYSCOA pour permettre leur comparaison avec ceux de l'exercice 1998

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAPH tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la modification des règles de présentation des états financiers intervenue en 1998 : les comptes de l'exercice 1998 ont été arrêtés et présentés selon les règles du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les données de l'exercice 1997 ont en conséquence été retraitées afin de permettre la comparabilité des deux exercices.

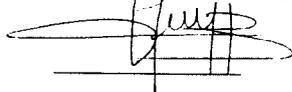
2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents remis aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD



Armand FANDOHAN
Expert comptable diplômé

COOPERS & LYBRAND



Edouard MESSOU
Expert comptable diplômé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présenté en application de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 40 de la loi précitée, conclues entre SAPH et des sociétés ayant avec elle des administrateurs, ou directeurs généraux communs, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998.

Notre Conseil d'Administration nous a informé de l'exécution au cours de l'exercice 1998 des conventions suivantes :

I. Conventions conclues au cours de l'exercice

Administrateurs concernés

La Société Internationale de Plantations d'Hévéas (SIPH) est représentée par Messieurs François Bakou et Laurent Basque, Administrateurs de votre société.

Nature et objet

Les sociétés SIPH et SAPH ont signé au cours de l'exercice 1998 un accord de compensation de créances et dettes.

Modalités

L'accord prévoit une retenue sur le produit des ventes réalisées par l'intermédiaire d'EURONAT au cours de la période de janvier à avril 1999. Le montant de la retenue est de 484.218.000 FCFA.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur les comptes de l'exercice 1998.

II. Conventions antérieurement conclues qui se poursuivent au cours de l'exercice

1. Avec les bailleurs de fonds

Administrateur concerné

Les trois bailleurs de fonds : CDC, DEG et CFD ont un siège d'administrateur occupé à tour de rôle pour deux ans. Pour la période 1998 à 1999, le siège est occupé par la CDC.

Nature et objet

SAPH avait signé des accords de consolidation des emprunts DEG et CDC. Ces accords s'étaient traduits par le rééchelonnement d'une partie des emprunts à court terme pour un montant de 5.072 millions de FCFA.



Modalités

Au 31 décembre 1998, la situation des comptes vis-à-vis des bailleurs de fonds est la suivante :

En millions de FCFA

CFD	0
CDC	1 233
DEG	726
	1 959

La charge financière comptabilisée au titre de ces emprunts est de 185 millions de FCFA.

2.2 Avec EURONAT

Administrateurs concernés

La société EURONAT est représentée par Monsieur François Bakou et par Madame Béatrice Amoakon, Administrateurs de votre société.

Nature et objet

Un protocole de commercialisation a été signé entre les sociétés SAPH et EURONAT.

Modalités

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH dans le cadre de ce protocole de commercialisation est de 19 203 millions de FCFA.

2.3 Avec OCTIDE FINANCE

Administrateurs concernés

La société OCTIDE FINANCE est représentée par Messieurs François Bakou, Laurent Basque, Pierre Wolf, et par Madame Béatrice Amoakon, Administrateurs de votre société.

Nature et objet

OCTIDE FINANCE apporte à la SAPH son savoir faire dans les domaines : commercial, industriel et financier, par un contrat de mise à disposition de personnel et d'assistance technique.

Modalités

La rémunération des prestations est fixée forfaitairement à 416,7 millions de FCFA hors taxes par an.

La charge comptabilisée par SAPH pour l'exercice 1998 est de 470 millions de FCFA hors taxes.

2.4 Avec SODECI International

Administrateurs concernés

La Société de Développement des Cultures Industrielles (SODECI) est représentée par Messieurs François Bakou et Laurent Basque, Administrateurs de votre société.

Nature et objet

SODECI met à la disposition de SAPH, du personnel expatrié spécialisé dans les domaines de la production et de la transformation du caoutchouc naturel, et dans la gestion des grands ensembles agro-industriels.

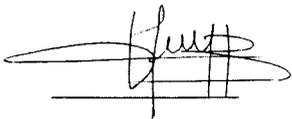
Modalités

La charge comptabilisée par SAPH au titre de cette assistance technique est de 208 millions de FCFA hors taxes.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartient de vous prononcer sur l'ensemble de ces conventions.

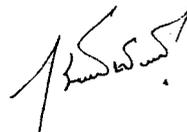
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

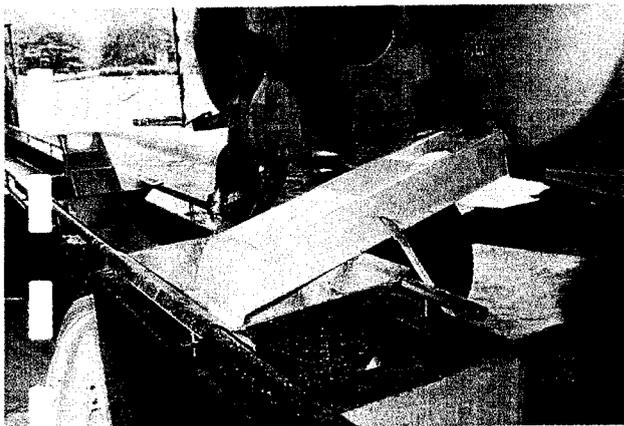


Armand FANDOHAN
Expert comptable diplômé

COOPERS & LYBRAND



Edouard MESSOU
Expert comptable diplômé



PROJET DES TEXTES DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 1999

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes d'exploitation et de résultats arrêtés au 31 décembre 1998 tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net de 424 479 833 FCFA.



Elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve lesdites conventions.

Elle donne aux Commissaires aux Comptes quitus entier et sans réserve de leur mission pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 1998 :

- Résultat net	F.CFA	424 479 833
- Dotation à la réserve légale (5 %)	F.CFA	21 223 992
- Dotation aux réserves facultatives	F.CFA	390 000 000
- Report à nouveau	F.CFA	13 255 841

En raison de la baisse des cours du caoutchouc et de la situation de trésorerie de l'entreprise, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 1998.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat de Madame Yolande YAMOUSO, de Messieurs Pierre WOLF, et Yves ROLAND. Leurs mandats respectifs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Les sus nommés déclarent chacun personnellement ou par leurs mandataires accepter le renouvellement de leurs mandats et n'être frappés d'aucune interdiction, incompatibilité ou déchéance susceptibles de leur interdire l'exercice de ces fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

En application de la nouvelle législation sur les sociétés anonymes qui prescrit, aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne, la nomination de deux Commissaires aux Comptes Suppléants, l'Assemblée Générale décide de nommer :

1°) M. OULAI Flan

2°) M. Armand FANDOHAN

en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants pour une durée de 6 ans.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est informée que le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs au cours de l'exercice 1998 en rémunération de leurs fonctions s'élève à la somme de trente quatre millions (34 000 000) de francs CFA.

L'Assemblée Générale décide d'approuver ledit montant.

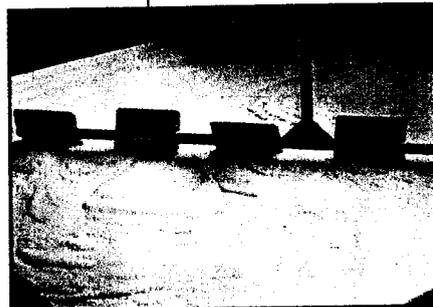
A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) tels qu'ils lui ont été présentés.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt.



Notes

